



Informations municipales

JUILLET 2022

N° 74



Commune de WALDOLWISHEIM



Plus d'informations sur
www.waldolwisheim.fr

AGENDA

- Agenda*
- Mercredi 3 août : **Sortie Sentier des calvaires** (FRW)
 - Dimanche 7 août : **Journée détente à l'étang de pêche pour les aînés** (CCAS)
 - Mercredi 7 septembre : **Collecte de sang à Waldolwisheim** (Donneurs de sang)
 - Dimanche 2 octobre : **Marché bio** (OPABA)
 - Samedi 5 novembre : **Soirée tartes flambées** (Paroisse)
 - Vendredi 11 novembre à 10h : **Armistice—Cérémonie au Monument aux Morts**
 - Samedi 3 décembre : **Repas de Noël des aînés** (CCAS)
 - Vendredi 16 décembre : **Marché de Noël** (Commune)
 - Dimanche 18 décembre : **Veillée de Noël** (Chorale)

**CONGÉS
ANNUELS**

**Le secrétariat
de la mairie
sera fermé du
1er au 22 août
inclus.**

SMITOM Saverne-Haguenau

L'usine de valorisation énergétique du SMITOM de Haguenau Saverne est depuis 1990, l'outil de traitement des ordures ménagères résiduelles de notre territoire. Elle a fait l'objet d'un vaste chantier de modernisation en 2018 afin de devenir plus performante et porte désormais un nom : **evna**, Énergie et Valorisation Nord Alsace, et une promesse : plus d'énergie, plus de vie !

L'usine evna ouvre ses portes le samedi 10 septembre 2022 de 13h à 18h - 4, rue du Clausenhof à Schweighouse-sur-Moder (inscription gratuite recommandée sur www.smitom.fr)

evna
ÉNERGIE & VALORISATION
NORD ALSACE

**PORTES
OUVERTES**
à l'usine de valorisation
énergétique des déchets

Samedi 10 septembre
de 13h à 18h

Inscription gratuite recommandée
www.smitom.fr

- Découvrez le processus de traitement des déchets et comment ils sont valorisés en énergie.
- Stands objectif zéro déchet
- Opération trace-échange : jouets, objets divers et livres
- Collecte de vos petits appareils électriques (câbles, téléphones, tablette, etc.)

smiTom **suez** **ecoparc**

Usine **evna** - 4 rue du Clausenhof, 67590 Schweighouse-Sur-Moder

Réalisation et impression :
Mairie de Waldolwisheim

Permanences :
mardi 16h30 à 19h
vendredi 17h à 19h30

☎ 03.88.70.20.24

waldo.mairie@wanadoo.fr

🌐 www.waldolwisheim.fr

Dépôt légal : 2022/07



ATTENTION CANICULE

ADOPTÉZ LES BONS GESTES



**Buvez de l'eau
et restez au frais**



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets
et fermez la nuit,
aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez
des nouvelles
de vos proches

EN CAS D'URGENCE OU DE MALAISE, APPELEZ LE 15

PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Faites vous connaître et inscrivez-vous en mairie !

Plan iode

L'arrêté préfectoral du 3 mai 2022 portant approbation du plan de distribution départemental des comprimés d'iode dans l'hypothèse d'un accident nucléaire précise les obligations pour les communes de formaliser un plan d'action communal. L'ensemble du conseil municipal participera au plan « alerte et distribution ». L'élaboration est en cours.



Qu'est-ce que l'iode ?

L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de **la thyroïde**. On le trouve dans l'eau et les aliments (poissons, viandes, fruits, lait...). En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif peut être rejeté dans l'environnement. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. Prendre un comprimé d'iode protège la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer. La thyroïde est alors préservée.

Elle a un rôle particulièrement important chez l'enfant, et ce, dès la vie intra-utérine.

Quand faut-il prendre l'iode ?

Le comprimé d'iodure de potassium doit être pris uniquement et immédiatement à la demande des autorités locales, en France le Préfet. Son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant le rejet d'iode radioactif et au plus tard 24 heures après exposition.

L'iode selon l'âge et les priorités

Les enfants, adolescents, jeunes adultes (moins de 20 ans) et femmes enceintes sont les plus vulnérables à l'iode radioactif.

Pour les adultes d'âge mûr (à partir de 40 ans) et en particulier au-delà de 60 ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radio-induit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles conduisent le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes.

Important : les comprimés ne sont refusés à aucune catégorie de personnes, mais la première livraison est réservée aux moins de 40 ans et aux femmes enceintes.

Source : Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France

Autres actions de protection

Suivant les niveaux d'exposition, et avant toute prise de comprimés des mesures préventives sont préconisées ou peuvent le cas échéant se cumuler à la prise de comprimés :

- **La mise à l'abri** : elle est une mesure efficace contre les effets de radioéléments qui sont rejetés en cas d'accident nucléaire. Dès l'alerte il faut rester chez soi ou à l'abri d'un bâtiment en dur, fermer portes et fenêtres et écouter la radio. Celle-ci diffusera les informations quant à la posture à tenir. Ne sortez pas de chez vous sans l'autorisation des autorités.
- **L'évacuation** : selon l'importance des rejets l'évacuation peut être nécessaire. Elle est décidée par les autorités publiques.
- **Restriction de la consommation** : en cas de contamination, ne pas consommer les produits de son jardin sans l'approbation des autorités. Ne pas consommer d'eau directement prélevée en surface ou en citerne mais uniquement au robinet ou en bouteille.

Destruction des nuisibles

La DDT sollicite les communes pour l'élaboration d'un prochain arrêté ministériel 2023-2026 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées « susceptibles d'occasionner des dégâts ». Vous pouvez signaler des dégâts subis dernièrement via le **talon réponse** en fin de bulletin. Ces éléments permettront d'analyser l'opportunité qu'il y a à proposer au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, le classement des espèces « **fouine** », « **renard** », « **pie bavarde** », « **corbeaux freux** » et « **corneille noire** » comme susceptibles de commettre des dégâts pour une nouvelle période de 3 ans. La démarche ne consiste pas à éliminer les espèces mais de faire une régulation afin de trouver des équilibres acceptables par tous.

Chenilles processionnaires du pin et du chêne

Le Grand Est est la région la plus impactée de France par les chenilles processionnaires du chêne, même si celle du pin est également présente dans la partie sud-ouest. Ces espèces maintenant classées comme nuisibles à la santé humaine depuis avril dernier représentent un enjeu sanitaire majeur dans notre région en raison de la période urticante (avril/juillet) et des limites des moyens de lutte.



L'arrêté préfectoral du 17 juin 2022 porte obligation de lutter contre les proliférations de chenilles processionnaires du pin et du chêne. Tous les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires, ayant droit ou occupants sont tenus de mener des actions visant à empêcher et à détruire sans délai les proliférations de processionnaires, dans les conditions prévues à l'arrêté préfectoral.

Prévention des incendies : appel à une vigilance accrue

Depuis le début de l'été, l'absence de pluie augmente la sensibilité des forêts aux incendies. Le département est dans une situation de sécheresse préoccupante, certains bassins hydrographiques ayant déjà été placés en **état d'alerte**. 9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes.

Mme la préfète du Bas-Rhin, rappelle les mesures réglementaires applicables pour éviter les feux :

IL EST INTERDIT :

- d'allumer tout type de feux dans les massifs forestiers, les boisements et les plantations ainsi qu'à moins de 200 m de ces formations végétales sauf pour les habitations. Cette mesure ne s'applique pas aux propriétaires sylvicoles sous conditions de prévenir les pompiers en amont, surveiller constamment le feu et garantir un accès aux véhicules de secours.
- de fumer dans les massifs ou sur les voies qui les traversent.
- d'effectuer des lâchers de lanternes volantes, comme les lanternes célestes ou lanternes thaïlandaises.

Les propriétaires de forêts doivent également débarrasser en cours d'exploitation et, au plus tard en fin d'exploitation, les chemins forestiers pour permettre la circulation des véhicules de lutte contre les incendies.

Comme cela a déjà été le cas ces dernières semaines, des mesures plus restrictives pourront être prises en fonction de l'évolution de la situation.

Dans ce contexte, il est recommandé dans toutes les forêts de :

- reporter les travaux de broyage des végétaux et tous travaux susceptibles de provoquer des étincelles,
- limiter la pénétration des véhicules motorisés en forêt et respecter les barrières fermées
- observer de manière générale la plus grande prudence et une vigilance accrue.

Ensemble, protégeons nos forêts et limitons les risques de départ de feu !

Courses du 13 juillet



Départ d'une course enfants

Pour cette 41^{ème} édition, les courses de Waldo ont connu un vrai succès. Plus de 400 coureurs sur les courses adultes et une centaine d'enfants ont pris place sur la ligne de départ.

Tous ont apprécié l'ambiance si particulière qui règne chaque année le 13 juillet dans notre commune.



Groupe de coureurs sur la Course Nature

Fête de la musique et classe de découverte

Les deux classes de Waldolwisheim et la Chorale Ste-Cécile se sont retrouvées au jardin communal à l'occasion de la fête de la musique. Les prestations furent de qualité et l'événement a connu une forte affluence.



Après une petite semaine en Normandie, les CM2 se sont retrouvés au jardin communal pour une soirée de clôture avec les parents, le Souvenir Français et Jean Bézard de la SNIFAM (Solidarité normande aux incorporés de force d'Alsace et Moselle). Cette classe de découverte a permis aux enfants de se plonger dans l'Histoire de France et aussi dans l'histoire de notre région avec les Malgré-Nous.

Jumelage et journée détente à l'étang de pêche

Après une pause de 2 ans liée au Covid, les échanges avec nos amis normands de Thaon ont repris. Visites des maisons troglodytiques de Graufthal, du musée Lalique à Wingen, ... ainsi que des moments festifs furent au programme lors du week-end de la Pentecôte.

Le séjour s'est achevé à l'étang où l'association de pêche a connu un vif succès lors de sa traditionnelle journée « Pêche et détente ».



Vidéoprotection



Le conseil municipal est en train d'élaborer l'installation d'un système de vidéoprotection autour de la mairie ainsi qu'à l'entrée nord où se produisent de plus en plus d'incivilités. Les petites communes sont en train de s'équiper grâce à l'aide de la Région Grand Est qui subventionne les projets à hauteur de 50%. L'installation peut se faire en plusieurs étapes, selon les besoins constatés.

Photovoltaïque

L'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux est à l'étude. La salle polyvalente, l'église et surtout le club-house du football-club où le toit demande une réhabilitation, pourraient être concernés. Centrales Villageoises du Pays de Saverne a déjà présenté sa démarche. (Cf. bulletin n° 72). D'autres partenaires sont et seront sollicités prochainement.



Remembrement rural

Le 1^{er} mars dernier, M. Gérard BOSSU, Responsable de l'unité aménagement foncier à la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), avait présenté aux membres du Conseil Municipal et du Bureau de l'Association Foncière, les démarches et étapes d'un Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE).

Dans sa séance du 19 mai, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de démarrer une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE). Cette première étape, entièrement subventionnée par la CEA, permettra de décider de la suite à donner et de définir le périmètre de l'aménagement. Les jardins et vergers à l'arrière des maisons ne seront pas concernés. Cette étude durera environ 1 an et aboutira à une enquête publique.

A ce moment-là, la décision de poursuivre sera prise ou non. Dans l'affirmative, les travaux connexes devraient se terminer en 2028-2029.

Prochaines échéances :

- La CEA devrait valider l'opération fin septembre,
- La Chambre d'Agriculture désignera alors les agriculteurs membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF),
- Le conseil municipal désignera ensuite les membres du conseil municipal et les propriétaires fonciers membres de la CCAF,
- Parallèlement à ces étapes, la CEA lancera la passation d'un marché d'étude préalable d'aménagement foncier.



Grands anniversaires



- 98 ans** : Mme ORIGAS née SOLLER Germaine le 18 juillet 1924
- 96 ans** : Mme LINDER née WICKER Marinette le 02 juillet 1926
- 93 ans** : Mme ERNSTBERGER née LORENTZ Alice le 19 juin 1929
- 84 ans** : M. HEILMANN Rémy né le 09 juin 1938
- 83 ans** : Mme GRAFF née ANTONI Angèle le 31 mai 1939
- 83 ans** : M. GRAFF Marcel né le 04 juin 1939.

Nos félicitations et nos meilleurs voeux aux heureux jubilaires.

Mariage

Caroline GERROLDT et Gilbert JEHL se sont unis le 25 juin 2022.

Nos félicitations et nos meilleurs voeux aux mariés.



Décès



- M. SCHNELL Robert** est décédé le 21 juin 2022 à l'âge de 80 ans
- M. MOEBS Stéphan** est décédé le 18 juillet 2022 à l'âge de 47 ans
- M. HOLLNER Philippe** est décédé le 22 juillet 2022 à l'âge de 54 ans.

Nos sincères condoléances aux familles en deuil.

✂ Talon réponse à déposer en mairie pour le 22 août au plus tard

Recensement des dégâts causés par des nuisibles

NOM : Prénom :

J'ai constaté et subi des dégâts importants occasionnés par :

- | | | |
|---------------------------------|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Fouine | <input type="checkbox"/> Corbeau freux | <input type="checkbox"/> Pie bavarde |
| <input type="checkbox"/> Renard | <input type="checkbox"/> Corneille noire | |

Montant estimé des dégâts : €

Commentaires (facultatif) :
.....
.....
.....